

## **1. FAITES VALOIR VOS ACTIONS ENVIRONNEMENTALES**

Chaque année, les Prix d'excellence en environnement offrent une reconnaissance tangible aux personnes, aux organismes et aux entreprises qui ont fourni une contribution remarquable à la préservation de l'environnement dans les Cantons-de-l'Est par l'une des manières suivantes :

- L'excellence de leurs programmes de protection de l'environnement ;
- Une contribution personnelle ou corporative visant à assurer la préservation de l'environnement et le développement durable.

Les prix d'excellence seront décernés dans les huit (8) catégories\* suivantes :

1. Contribution personnelle
2. Jeunesse
3. Innovations en développement durable
4. Secteur agricole ou forestier
5. Petite entreprise ou institution (74 employés et moins)
6. Groupe environnemental et organisme à but non lucratif
7. Municipalité, MRC et organisme municipal
8. Grande et moyenne entreprise ou institution; (75 employés et plus)

\* Les descriptions plus détaillées des catégories sont présentées en page 4.

*Toute personne, organisme, institution ou entreprise qui CONTRIBUE DE FAÇON REMARQUABLE au domaine environnemental dans les Cantons-de-l'Est dans l'une ou l'autre des catégories ci-haut mentionnées est admissible.*

*Une contribution remarquable se définit comme L'ENSEMBLE DES RÉALISATIONS D'UNE PERSONNE OU D'UNE ORGANISATION QUI A EU UN IMPACT POSITIF MANIFESTE SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DANS LA RÉGION.*

## **2. DATE LIMITE POUR SOUMETTRE VOTRE CANDIDATURE**

Les mises en candidature devront être reçues au plus tard le :

**MERCREDI 1<sup>ER</sup> JUIN 2011 À 16 H**

*Détails aux pages suivantes...*

### 3. CONSIGNES POUR S'INSCRIRE

1. Complétez le formulaire de mise en candidature en fonction de votre catégorie : le formulaire 1 s'adresse aux catégories 1 et 2 (voir page précédente) et le formulaire 2 s'adresse aux catégories 3 à 8.

*Il est important de bien choisir la catégorie dans laquelle la candidature est soumise car sa valeur et sa pertinence ne seront évaluées que pour la catégorie dans laquelle elle est présentée.*

2. Rédigez votre dossier de candidature.  
(voir : Guide de présentation de candidature au point 6).
3. Faites parvenir le formulaire de mise en candidature et votre dossier de candidature par courriel à [fee@environnementestrie.ca](mailto:fee@environnementestrie.ca). S'il vous est impossible de l'envoyer par courriel, envoyez-le en dix (10) exemplaires par la poste, ou encore par télécopie aux coordonnées ci-dessous.

Fondation estrienne en environnement (FEE) a/s Nathalie Lemay  
165, rue Moore, bur. 300, Sherbrooke (Québec) J1H 1B8  
Tél. : 819-821-4357 • Téléc. : 819-821-3841  
[fee@environnementestrie.ca](mailto:fee@environnementestrie.ca) • [www.environnementestrie.ca](http://www.environnementestrie.ca)

### 4. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Les entreprises et organismes doivent être légalement constitués depuis au moins un an en date du 30 juin 2011.
- L'entreprise ne doit pas avoir été lauréate des Prix d'excellence en environnement – Cantons-de-l'Est au cours des trois dernières années.
- Les candidats ne doivent contrevenir à aucune loi et ni aucun règlement sur la qualité de l'environnement. Une vérification sera effectuée auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec. Dans le cas contraire, la candidature sera rejetée.

### 5. LA REMISE DES PRIX

La remise des prix se fera à l'occasion d'un souper-bénéfice où les recettes\* seront complètement imparties, d'une part, au financement de projets d'actions structurants réalisés dans le cadre du Mouvement Estrie Zone Verte et, d'autre part, à l'accroissement du capital du fonds régional dédié à l'environnement et administré par la Fondation estrienne en environnement. L'événement annuel, qui en est à sa 18<sup>e</sup> édition, rassemble près de 500 convives.

Le Gala aura lieu le mardi 25 octobre 2011, à l'Hôtel Delta de Sherbrooke. L'événement est organisé par la Fondation estrienne en environnement de concert avec le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie.

\* Coût du billet : 100 \$ - Une table (8 couverts) = 750 \$

## 6. GUIDE DE PRÉSENTATION DE CANDIDATURE

Afin de faire valoir toutes les facettes importantes et innovatrices de vos réalisations, nous vous invitons à fournir :

1. un résumé de votre candidature d'environ 300 mots
2. un dossier de candidature rédigé sous format texte de 3 à 5 pages maximum, répondant aux questions suivantes :

1. Résumé du projet (quelques lignes)

- *Titre et description sommaire du projet ou du candidat.*
- *Durée du projet ou de l'engagement.*
- *Description sommaire de l'organisme, de l'entreprise ou du type d'actions.*
- *Nombre de personnes, employé(e)s, étudiantes et étudiants, citoyen(ne)s et/ou organismes concernés par les actions du projet ou l'engagement de la personne ou de l'organisation.*

2. Description du projet, des actions ou de l'engagement (maximum : 3 pages)

- a) Historique et contexte de mise en œuvre;
  - b) Objectif du projet, des actions ou de l'engagement;
  - c) Description du projet qui fait ressortir, en les appuyant sur des faits concrets, les éléments suivants :
    - *Le caractère novateur ou exceptionnel des actions et des réalisations ou bien leur caractère supérieur à la norme ou aux règles de l'art établies pour le secteur d'activité;*
    - *La pérennité des actions ou des réalisations dans le milieu;*
    - *La pertinence des actions ou des réalisations selon la catégorie concernée;*
    - *L'impact des actions ou des réalisations dans la perspective du développement durable;*
    - *Le caractère bénévole de l'engagement pour les catégories Contribution personnelle, jeunesse et Groupe environnemental et organisme à but non lucratif;*
- a) Clientèle rejointe et/ou rayonnement du projet;
  - b) Partenaires au projet, s'il y a lieu;
  - c) Suivi prévu.

3. Résultats déjà obtenus par le projet, les actions ou l'engagement (maximum : une page).
4. Raisons justifiant la sélection de votre candidature (quelques lignes)
  - Pour quelles raisons votre projet devrait-il être primé par le jury ?

*N.B : aucune annexe ou autre élément dépassant les 5 pages en format électronique ne sera considéré dans l'évaluation de la candidature.*

## **7. LES CATÉGORIES**

### **1. Contribution personnelle**

Ce prix vise à reconnaître les initiatives, les actions ou les réalisations d'une personne dont l'engagement est soutenu depuis plusieurs années et vise la protection ou la restauration de la biodiversité des écosystèmes naturels et de leurs processus intrinsèques.

Il vise également à reconnaître des actions et des réalisations bénévoles de longue haleine en matière d'éducation et de sensibilisation au développement durable.

### **2. Jeunesse**

(Ce prix est accompagné d'une bourse de 1000 \$ pour les élèves du secondaire public et privé, francophone et anglophone.)

La catégorie Jeunesse veut reconnaître :

1. Une initiative personnelle d'un élève du secondaire dont le leadership a permis la réalisation d'un projet à caractère environnemental.
2. La mise en place d'un projet environnemental original réalisé par un groupe d'élèves du secondaire, sous la supervision d'un adulte. Le projet doit permettre un réinvestissement durable dans le milieu.\*
3. La conception d'un projet de jeunes entrepreneurs du secondaire, sous l'égide d'un Carrefour jeunesse emploi (CJE) local, touchant un domaine de l'environnement.\*

Le terme « *environnement* » doit être pris dans son sens large et garder en perspective la notion de développement durable. Il peut s'agir de formation, de sensibilisation, de projets concrets pour le milieu ou de projets en lien avec la communauté environnante.

*\* La bourse sera remise à l'établissement scolaire, au Carrefour jeunesse emploi (CJE) au Forum Jeunesse, s'il s'agit d'un projet de groupe. Cette bourse devra être réinvestie afin d'encourager d'autres projets en environnement dans le milieu.*

(suite des catégories à la page suivante)

**3. Grande et moyenne entreprise ou institution (75 employés et plus)**

et

**4. Petite entreprise ou institution (74 employés et moins)**

Dans chacune de ces deux catégories, les prix sont destinés à une entreprise ou une institution qui s'est distinguée dans le développement, l'implantation ou l'exportation de produits, de procédés ou de savoir-faire novateurs en environnement. De plus, ils visent à reconnaître le leadership dans le secteur d'activité en matière de souci manifeste de l'environnement et du développement écologiquement durable.

Même si ces prix valorisent notamment la mise en place de systèmes de gestion environnementale reconnus, comme ISO 14001 ou Gestion Responsable MD par exemple, il est à noter qu'un système de gestion intégrée des déchets n'est pas un système de gestion environnementale et ne représente qu'un seul aspect d'un tel système.

**5. Secteur agricole ou forestier**

Le prix destiné à ce secteur vise à reconnaître des initiatives, des actions ou des réalisations qui permettent l'exploitation des ressources biologiques ou des écosystèmes de façon à respecter les exigences du maintien de la biodiversité et des processus écologiques qui en assurent le caractère renouvelable ou durable.

Il vise également à reconnaître des réalisations qui ont favorisé la restauration de la biodiversité et des processus écologiques intrinsèques des écosystèmes par la remise en état de milieux naturels et de populations animales ou végétales indigènes.

**6. Municipalité, MRC et organisme municipal**

Ce prix vise à reconnaître les actions et les réalisations d'une entité municipale ou d'un regroupement de municipalités ayant posé des actions concrètes et durables en vue de favoriser la préservation ou la restauration de la biodiversité et des processus écologiques intrinsèques des écosystèmes ou des milieux naturels qui les soutiennent, de façon à assurer un développement écologiquement durable de son territoire.

Il valorise également la mise en place de systèmes ou de politiques de gestion environnementale intégrée qui s'appliquent à l'ensemble de ses activités. Par ailleurs, il souligne le leadership en récupération, en recyclage ou en réutilisation des matériaux ou des matières résiduelles, dans la gestion des déchets dangereux ainsi que dans l'utilisation de technologies propres qui sont novatrices.

(suite des catégories à la page suivante)

### 7. Groupe environnemental et organisme à but non lucratif

Ce prix est destiné à reconnaître les initiatives, les actions ou les réalisations d'un groupe environnemental ou d'un organisme à but non lucratif en matière d'éducation et de sensibilisation à la qualité de l'environnement et au développement écologiquement durable. Il vise également à souligner des actions ou des réalisations permettant la restauration ou l'exploitation durable des écosystèmes naturels.

### 8. Innovations en développement durable

Ce prix est destiné à des personnes ou des groupes, qu'ils soient du milieu industriel, institutionnel, de centres de recherche ou de toute autre affiliation, dont les travaux permettent ou ont permis une amélioration manifeste des produits, des pratiques ou des procédés liés à l'exploitation écologiquement durable des écosystèmes ainsi qu'à la préservation ou la restauration de la biodiversité, de l'intégrité du fonctionnement des écosystèmes, de la qualité de l'air, de l'eau ou des sols, à la gestion écologiquement durable des matières résiduelles, ou de l'énergie, etc.

*Les Prix d'excellence en environnement sont présentés par la*



165, rue Moore, bur. 300, Sherbrooke (QC) J1H 1B8 • Tél. : 819-821-4357 • Téléc. : 819-821-3841  
fee@environnementestrie.ca • www.environnementestrie.ca